

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

9 MAI 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 9 MAI 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. Matteo Segers, intitulée «Les Équinoxes festival, le son de l'inclusion»	3
1.2	Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Projet “Rentrée numérique” lancé en 2019 dans les écoles secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	5
1.3	Question de M. André Antoine, intitulée «Extension du parking du campus Nivelles de la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B)»...	8
1.4	Question de M. André Antoine, intitulée «Mise à disposition de pavillons scolaires pour faire face à la nouvelle crise des inscriptions»	10
1.5	Question de M. André Antoine, intitulée «Organisation décentralisée de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»	13
1.6	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Réserves de trésorerie des établissements scolaires»	16
1.7	Question de M. André Antoine, intitulée «Avancées de la revue des dépenses (spending review)»	18
1.8	Question de M. André Antoine, intitulée «Situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles après le contrôle budgétaire réalisé par le gouvernement»	21
1.9	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Projet du Fonds écureuil revu et corrigé»	28
1.10	Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Avant-projet de décret relatif à la gestion de l'information et aux archives de la Communauté française»	29
1.11	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Archives publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	29
1.12	Question de M. André Antoine, intitulée «Aménagement de fin de carrière – exemple de l'expérience pilote du gouvernement wallon»	32
2	Ordre des travaux	34

Présidence de M. Laurent Léonard, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 14h20.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Matteo Segers, intitulée «Les Équinoxes festival, le son de l’inclusion»

M. Matteo Segers (Ecolo). – Monsieur le Ministre, Les Équinoxes est un nouveau festival féministe, durable et inclusif. Il s’est tenu à Bruxelles le 16 avril dernier. Cette rencontre culturelle et festive se construit autour de concerts, de spectacles, de conférences, d’un village associatif, d’un espace enfants et de jeux. Particulièrement sympathique et ouvert, le festival s’apparente à une journée de fête; l’occasion de mettre en avant les talents féminins, d’encourager l’égalité, l’inclusion, la diversité et de vibrer ensemble au son de la musique.

Monsieur le Ministre, il s’agit des compétences et valeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles; celles qui touchent à la lutte pour l’égalité des chances. En outre, Les Équinoxes est un festival inclusif qui entend toucher tous les publics. Il souhaite donner plus de visibilité aux femmes artistes, aux minorités de genres et à toute personne s’identifiant comme femme. Accessible à toutes et tous, il veille également à traduire toutes les interventions publiques et musicales en langue des signes. C’est tout à fait remarquable. La Fédération Wallonie-Bruxelles est associée à ce rendez-vous culturel exemplaire, qui bénéficie de différentes aides, dont celles d’Alter Égales et du ministère de la Culture. Au vu du caractère très spécifique des initiatives de ce type, il m’apparaît important de continuer à les soutenir.

Monsieur le Ministre, avez-vous participé au festival Les Équinoxes? Si oui, avez-vous pris connaissance de son bilan? Pensez-vous qu’il soit intéressant de poursuivre l’aventure? Au vu du succès de l’événement, ne serait-il pas important de maintenir le soutien de la Fédération? Comment envisagez-vous l’inclusion dans les festivals et les espaces festifs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Les initiatives de ce type nous permettent bien entendu de nous interroger sur les autres festivals. Pensez-vous qu’il soit important d’offrir des espaces et des soutiens pour renforcer l’inclusion dans les événements de ce type? Je pense notamment aux personnes porteuses d’un handicap physique ou mental. Dans l’affirmative, comment? Existe-t-il un plan permettant aux festivals de favoriser l’accès aux personnes déficientes auditives en renforçant la capacité des interprètes en langue des signes? Pour l’avoir déjà vu, le travail de ces personnes est

tout simplement remarquable, notamment lorsqu'il s'agit de traduire de la musique ou des prises de paroles assez fortes. Comment déployez-vous vos compétences relatives à l'égalité des chances dans les festivals? Cette question me permet de souligner l'importance de veiller à ce que le monde de la culture s'ouvre à toutes et tous.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le festival Les Équinoxes s'est déroulé au milieu du mois dernier. Si le succès a été au rendez-vous, il est encore trop tôt pour en dresser le bilan officiel. En ce qui concerne la continuité de cet événement, la ministre Linard a déjà montré son soutien en 2021, dans le cadre de l'appel à projets Alter Égales. Ce soutien s'inscrit dans l'axe n° 4 du Plan «Droits des femmes», dont l'objectif est d'«assurer une meilleure représentation des femmes dans tous les secteurs professionnels et à tous les niveaux dans les instances de décision et postes à responsabilités».

De mon côté, je n'ai pas reçu de demande de subvention de la part des organisateurs, qui ne m'ont pas invité à l'événement. À ma connaissance, ils n'ont d'ailleurs participé à aucun appel à projets lié à mes compétences. Naturellement, je serai attentif à toute éventuelle demande de subvention de la part des organisateurs pour l'année 2023.

La volonté de garantir l'accès aux festivals des personnes en situation de handicap s'inscrit dans l'objectif plus général de les inclure dans tous les domaines de la vie en société, y compris la culture et les loisirs, comme précisé dans la Constitution belge et dans la Convention de l'Organisation des Nations unies (ONU) relative aux droits des personnes handicapées. Pour atteindre cet objectif, il faut notamment offrir à ces personnes un accès aux événements culturels dans des formats appropriés. C'est pour cette raison qu'il est prévu dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) de «renforcer l'accès à la culture pour tous, notamment [...] à travers l'accessibilité renforcée pour les personnes déficientes sensorielles, en veillant à ce que chacune et chacun puisse franchir la porte des lieux culturels et participer activement aux pratiques culturelles, artistiques et créatives». L'accès des publics à la culture, y compris les publics les plus vulnérables, est donc un des volets importants de la politique culturelle de notre Fédération et l'un des volets du contrat d'administration du ministère.

S'agissant plus spécifiquement de l'accès des personnes à déficience auditive à des festivals ou des concerts, différentes solutions technologiques s'offrent aux organisateurs. Outre la question des coûts et du matériel, d'autres aspects doivent toutefois être pris en compte, comme la configuration des lieux et les ressources humaines. À ce propos, la Commission consultative de la langue des signes (CCLS), qui dépend également de la ministre Linard, pourrait se saisir des sujets

importants que constituent la participation culturelle des personnes sourdes et malentendantes et leur accès à la culture.

J'en arrive au déploiement de la compétence de l'égalité des chances dans le secteur des festivals. Outre les actions que nous menons pour promouvoir les droits des femmes et des personnes en situation de handicap, les personnes en difficulté financière et les personnes âgées ont accès gratuitement ou à prix réduit à certains festivals et événements culturels que nous subventionnons. Nous soutenons aussi financièrement des opérateurs qui luttent contre les violences liées à l'orientation sexuelle. Comme vous, je tiens à souligner mon intérêt pour le festival Les Équinoxes.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre ouverture. Ces projets sont intéressants, car ils permettent de repenser le cadre global. Il existe effectivement de nombreuses possibilités en Fédération Wallonie-Bruxelles et les initiatives de ce type favorisent l'inclusion. Lorsque des interprètes en langue des signes sont sur scène avec des musiciens, ils parlent non seulement aux personnes malentendantes, mais aussi aux autres. Le travail de ces personnes met en avant le caractère inclusif de l'événement en question. Il y a vraiment un chemin à tracer et je ne manquerai pas de poursuivre le travail dans ce domaine, car j'y vois une série de pistes à explorer pour ancrer la culture de la Communauté française dans une dimension qui renforce l'inclusion de tous les publics. Si le gouvernement et les différents partenaires fixent un objectif commun, cela vaut la peine d'aller le plus loin possible.

1.2 Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Projet “Rentrée numérique” lancé en 2019 dans les écoles secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Delphine Chabbert (PS). – Le projet «Rentrée numérique» a été lancé en 2019 à la suite d'un rapport publié en 2018 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce rapport plaçait la Fédération Wallonie-Bruxelles en dernière position au classement des régions d'Europe favorisant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) en classe.

Le projet «Rentrée numérique» a pour ambition de changer la donne en permettant à tous les élèves et enseignants de s'approprier des savoirs et des compétences numériques. Porté par l'ASBL EducIT, il propose aux écoles désireuses d'intégrer le numérique un double accompagnement: pour le volet «Équipement», d'une part, et pour le volet «Formation des enseignants», d'autre part. Le dispositif concerne aujourd'hui 50 établissements scolaires, soit un total de 3 000 enseignants accompagnés et près de 12 000 élèves équipés d'un ordinateur personnel.

Le rapport de la Fondation Roi Baudouin (FRB) intitulé «Favoriser l'intégration du numérique à l'école» évalue l'impact du dispositif auprès de 15 établissements scolaires avec l'appui de près de 1 200 élèves et 300 professeurs. Il apparaît que

ce dispositif a un réel impact sur la pratique du numérique au sein des écoles concernées. Les freins à l'utilisation du numérique relevés par les enseignants en amont du projet se réduisent considérablement, avec «un enseignant sur deux qui dit recourir aux outils numériques au moins toutes les semaines». De manière plus significative, «plus de 70 % des élèves confirment que l'utilisation du numérique contribue à leur motivation et qu'elle renforce la qualité de la communication avec leurs enseignants. Les enseignants confirment très largement ce diagnostic». Ce projet démontre l'importance de l'accompagnement des écoles dans leur rapport au numérique.

Monsieur le Ministre, étant donné que le rapport d'évaluation de la FRB souligne le succès de cette opération, une généralisation de ces moyens à toutes les écoles est-elle envisagée? Quels sont les moyens alloués à la numérisation des écoles? Une réflexion est-elle menée pour favoriser l'usage du numérique dans les écoles, en particulier celles à indice socio-économique faible (ISEF) en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Dans le domaine du numérique, les inégalités se calquent sur celles en vigueur dans les domaines social et scolaire. Comment entendez-vous répondre à la demande des élèves qui réclament un meilleur accompagnement de la part des enseignants sur le numérique? Comment la formation des enseignants tient-elle compte de cette demande?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Sur proposition de la ministre de l'Éducation et afin de relever les défis de la transition numérique, le gouvernement a adopté une stratégie numérique pour l'éducation au mois d'octobre 2018. Cette stratégie obéit à une vision globale, systémique et structurelle de la transition numérique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est composée d'initiatives concrètes et d'actions prioritaires agencées selon un phasage progressif, lequel a été accéléré par l'action du gouvernement pendant la crise de la Covid-19.

Cette stratégie a été développée autour de cinq axes d'action complémentaires interdépendants: définir les contenus et ressources numériques au service des apprentissages; accompagner les équipes éducatives et former les enseignants et chefs d'établissement; définir les modalités d'équipement minimales et spécifiques des écoles; partager, communiquer et diffuser les savoirs; et, enfin, développer la gouvernance numérique. L'évaluation du dispositif «Rentrée numérique» soutenu par la FRB et porté par l'ASBL EducIT confirme bien certaines orientations stratégiques proposées par la stratégie numérique pour l'éducation. Il ne s'agit cependant pas d'un projet financé et coordonné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, même si ses représentants font partie du comité d'accompagnement du projet.

La stratégie numérique pour l'éducation envisage bel et bien la réalisation d'un état des lieux et d'un *monitoring* structurel du déploiement de l'équipement numérique. L'approche de la stratégie numérique pour l'éducation portant sur le déploiement de l'équipement numérique en Fédération Wallonie-Bruxelles a pour objectif de faire en sorte que toutes les écoles et directions ainsi que tous les enseignants et élèves soient progressivement dotés d'un équipement numérique minimal de qualité. À cet équipement minimal, nous souhaitons ajouter un équipement complémentaire distribué aux écoles en fonction de leurs projets pédagogiques. Nous avons encore du travail pour y parvenir.

En vue de soutenir et d'équiper le personnel des directions dans leurs tâches administratives, matérielles, financières, pédagogiques, éducatives et relationnelles, la Fédération Wallonie-Bruxelles prend en charge la distribution d'ordinateurs portables. Ainsi, un peu plus de 2 670 ordinateurs portables ont été installés in situ dans le cadre d'un projet de renouvellement de l'équipement qui s'est étalé sur quatre ans, entre 2018 et 2021 inclus. Depuis 2019, une indemnisation de 100 euros par an est versée au mois de décembre aux membres des équipes éducatives. Cette indemnisation a pour but de compenser l'utilisation, à des fins professionnelles, de l'outil informatique et de la connexion internet privés. Près de 100 000 membres des personnels ont reçu l'indemnité en 2021.

De plus, le gouvernement a créé le dispositif «Mes outils numériques», un soutien à l'équipement numérique des élèves de l'enseignement secondaire. Pour ce faire, il a dégagé un budget au mois de septembre 2020. Rappelons que ce dispositif comporte deux volets. Le premier, lancé au mois de novembre 2020, a pris fin en décembre 2021. Il visait à équiper 5 % de la population scolaire de l'enseignement secondaire. Dans ce cadre, quelque 77 % des écoles secondaires ont acquis des ordinateurs ou tablettes pour un montant de près de 9 millions d'euros.

Le deuxième volet a pour objectif de faciliter l'acquisition, par les parents – ou les personnes investies de l'autorité parentale – d'élèves de l'enseignement secondaire, d'un matériel informatique à moindre coût. Bien que l'opération se poursuive, plus de 1 000 tablettes ou ordinateurs portables ont déjà été achetés et 272 tablettes ou ordinateurs portables ont été mis en location. Même si cela n'est pas l'objet de la question, il semble que ce deuxième volet fonctionne moins bien et qu'il soulève des interrogations. Par ailleurs, au-delà de ces mesures, les écoles à ISEF ont bénéficié d'ordinateurs portables reconditionnés durant la crise sanitaire. Ainsi, au mois de février 2022, environ 2 700 élèves issus de 256 écoles avaient reçu un ordinateur reconditionné.

En conclusion, des discussions sont en cours avec les acteurs régionaux. Nous veillons à articuler entre elles les différentes initiatives dans les domaines de l'enseignement obligatoire, du budget et des bâtiments scolaires. En définitive, outre les discussions qu'elle suscite, cette thématique mériterait que des décisions soient prises.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Monsieur le Ministre, avec votre réponse, vous avez anticipé ma réplique et cela nous permet d’insister sur l’importance de ce sujet. Garantir la pérennité et l’extension progressive des dispositifs évoqués est le défi essentiel qu’il nous faut relever, comme le confirment les résultats de l’enquête de la FRB. Les chiffres que vous avez cités sont assez modestes compte tenu des 900 000 élèves que compte la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Aujourd’hui, je compte donner la priorité aux écoles fréquentées par les élèves à ISEF et cibler ce public spécifique. La problématique des inégalités sociales touche à celle de l’acquisition des compétences pédagogiques. De manière générale, il en va ainsi d’une question scolaire, ce qui renvoie à l’ensemble des débats menés dans une autre commission au sujet de la gratuité scolaire. Nous devons suivre de près l’évolution de ce dossier qui touche les élèves les plus fragiles, car ils sont les moins équipés et doivent faire face aux importantes conséquences de la fracture numérique.

1.3 Question de M. André Antoine, intitulée «Extension du parking du campus Nivelles de la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B)»

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, votre prédécesseur, André Flahaut, avait présenté un *masterplan* pour insuffler une nouvelle dynamique sur le campus de l’ancienne École normale de Nivelles, devenue l’un des sites de la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B). Néanmoins, l’extension du parking de l’école a entraîné une levée de boucliers de la part des riverains. Leur réaction a été motivée par l’abattage de certains arbres et un accroissement des nuisances sonores.

Le 14 mars dernier, vous m’informiez que l’extension du parking était une demande de la ville, alors que cette dernière vous renvoyait la balle avant de se prononcer finalement contre l’extension du parking. Vous aviez également expliqué ceci: «Les services de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) chargés des études ont rencontré, le 3 mars dernier, le bourgmestre, les membres du collège communal et les représentants du service “Cadre de vie” de la ville de Nivelles. Ils ont ensuite pris connaissance, le 7 mars dernier, de l’avis défavorable du collège communal, prononcé en sa séance du 28 février. Les services de WBE se sont alors réunis le 11 mars avec les représentants de la Direction régionale du Brabant wallon et de la DGO 4 afin de discuter des modifications qui devraient être apportées à la demande de permis et, le cas échéant, de la marche à suivre pour avancer dans cette direction.»

Vous indiquiez également que les services chargés des études s’étaient concertés avec les instances régionales et communales et qu’ils avaient modifié le projet jusqu’à ce qu’il emporte leur adhésion. À la suite des réactions des riverains, les instances communales avaient soulevé une série d’arguments en faveur de la modification du parking.

Je m'étonne du fait que les nécessaires concertations n'aient pas eu lieu avant l'annonce du projet. Après ce feuillet, quelles sont en fin de compte les modifications apportées? Le nouveau plan propose-t-il une réduction du nombre de places ou un déplacement de certaines places sur une autre partie du site, comme cela avait été envisagé? Quel budget comptez-vous réserver à cet important chantier? Quel en sera le calendrier d'exécution?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, le permis d'urbanisme a été octroyé le 13 avril 2022, en excluant l'extension du parking. WBE se félicite de l'obtention du permis dans ces conditions, les places de parking supplémentaires n'ayant pas été sollicitées à sa demande.

À ce jour, le coût de la version maximaliste du projet est estimé à 22 millions d'euros. Le gouvernement doit encore décider si le projet sera sélectionné dans le cadre de l'appel à projets européen relatif au Plan pour la reprise et la résilience (PRR). L'enveloppe actuelle de 12 millions d'euros est insuffisante pour réaliser la version prévue dans le cadre du plan de relance. Si le projet est retenu, les services chargés des études se mobiliseront pour lancer le marché et réaliser des travaux avant le 26 juin 2026. Dans le cas contraire, les services établiront un nouveau phasage des travaux afin de rester dans les limites de l'enveloppe actuelle de 12 millions d'euros.

En attendant la décision du gouvernement, les prochaines étapes seront les suivantes. Premièrement, il faudra achever les travaux de rénovation des toitures et de la salle de gymnastique. Deuxièmement, il conviendra d'organiser les travaux de désamiantage et la démolition des bâtiments RTG et des bâtiments à rénover, travaux qui pourront commencer pendant les congés scolaires de l'été prochain si les permis d'environnement sont octroyés – les demandes seront déposées très prochainement auprès du service «Environnement» de la ville de Nivelles. Troisièmement, il faudra passer les marchés portant sur l'installation de cinq bâtiments modulaires préfabriqués qui accueilleront dix classes provisoires, lesquels pourront commencer à la suite des travaux précités.

M. André Antoine (Les Engagés). – Si je comprends bien, Monsieur le Ministre, il manque aujourd'hui 10 millions d'euros, puisque seuls 12 millions d'euros sont disponibles pour des travaux qui ont été évalués à 22 millions d'euros en 2019. Inutile de vous dire que, depuis lors, le coût des matériaux et les tarifs des entreprises ont augmenté considérablement. Je crains donc que ces 22 millions d'euros se transforment rapidement en 25 ou 26 millions d'euros. Avec 12 millions d'euros, vous disposeriez donc d'environ la moitié du budget nécessaire, en étant optimiste! Si le gouvernement ne vous donne pas l'autre moitié, vous ne réaliserez qu'une partie des travaux en fonction du budget disponible. Ai-je bien compris votre réponse? Cette donnée est essentielle par rapport aux différentes annonces

qui ont été faites dans ce dossier qui dure depuis maintenant près de quatre ans. Aujourd'hui, même si je ne vous en fais pas grief, car c'est un dossier dont vous avez hérité, je dois constater que les moyens ne sont pas disponibles. Le confirmez-vous?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Actuellement, les montants que vous citez, Monsieur le Député, ne sont pas disponibles. Toutefois, des moyens seront probablement octroyés.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, dans ce dossier, on a d'abord fait des annonces et des plans avant de penser à organiser une concertation avec la ville et les riverains. Je l'ai dit, vous avez hérité de ce dossier difficile, qui était mal emmanché depuis le début. Et aujourd'hui, les budgets ne sont pas suffisants, puisqu'il manque environ une douzaine de millions d'euros.

1.4 Question de M. André Antoine, intitulée «Mise à disposition de pavillons scolaires pour faire face à la nouvelle crise des inscriptions»

M. André Antoine (Les Engagés). – Pour beaucoup de parents, la deuxième période des inscriptions a débuté, le 26 avril dernier, avec un sentiment empreint d'injustice, de colère et d'angoisse. Interrogée par mes soins, la ministre de l'Éducation, Caroline Désir, n'a pas caché les réelles difficultés constatées et l'échec du nouveau dispositif décretaal d'écoles présumées complètes ou incomplètes. En effet, alors que le gouvernement espérait atteindre un taux de satisfaction de 66 % au terme de la première période d'inscription, le taux réel atteint à peine la moitié de ce pourcentage. Pour cette partie-là, le nouveau décret n'a rien réglé. Livrés par la ministre Désir, les chiffres relatifs aux places manquantes sont d'ailleurs particulièrement éloquents: 1 204 à Bruxelles, 109 dans le Brabant wallon, 21 dans la province de Namur, 38 à Huy-Waremme, 192 à Liège, 29 dans le Luxembourg, 32 à Verviers; 111 dans le centre du Hainaut, 67 dans le sud du Hainaut et 28 en Wallonie Picarde.

Au-delà de Bruxelles où cette situation était connue depuis de nombreuses années, le phénomène des places manquantes concerne désormais toute la Wallonie. Au-delà des réglementations d'inscription évolutives et toujours insatisfaisantes, un problème majeur demeure: l'offre d'enseignement est insuffisante par rapport à la demande. Cette insuffisance concerne l'attractivité et la qualité des écoles concernées. Monsieur le Ministre, je suis ce dossier depuis deux législatures. Depuis de nombreuses années, ce sont à peu près chaque fois les mêmes écoles, à Bruxelles comme en Wallonie, qui refusent systématiquement des inscriptions.

Ces établissements ont des listes d'attente qui comportent parfois jusqu'à 100 élèves! Ces cas existent notamment dans ma région, le Brabant wallon. La situa-

tion actuelle est véritablement très difficile. On peut espérer qu'à l'avenir, la démographie vienne à notre rescousse ici ou là. Entre-temps, j'ai invité Caroline Désir à se pencher sur les causes de l'attractivité de certains établissements, tous réseaux confondus. Dans le même temps, pourquoi d'autres établissements restent-ils systématiquement non saturés et enregistrent même, parfois, des pertes significatives de classes?

Pour régler provisoirement ce problème concernant le Brabant wallon et d'autres zones, comme Liège par exemple, j'imagine que vous pourriez autoriser la location d'immeubles. C'est déjà notamment le cas à la ville de Bruxelles. Une autre solution a ma faveur: la mise à disposition de pavillons scolaires. Nous avons procédé de la sorte à Perwez, dans l'école Da Vinci que j'ai eu le bonheur de créer. Ses responsables ont ensuite construit des bâtiments tout en ayant encore une liste d'attente très longue. Mme Désir, à qui j'ai soumis cette suggestion, m'a dit que cela ne relevait pas de sa compétence et que je devais m'adresser à vous.

Monsieur le Ministre, afin d'exemplifier mon propos, je voudrais citer le cas du collège Père Damien à Genappe. Ce dernier devait ouvrir ses portes en 2016. Aujourd'hui, il n'a toujours pas de locaux disponibles pour accueillir les enfants qui seraient intéressés de fréquenter cet établissement. Or, il s'agit d'une des zones les plus saturées du Brabant wallon. Dès lors qu'ils n'ont pas de locaux, pourquoi ne pas leur suggérer des modules et des pavillons, par exemple grâce au Fonds St'art – qui avait été retenu en son temps pour le financement – ou à un autre dispositif? De cette manière, des élèves pourraient être accueillis dès la rentrée prochaine dans le nouvel établissement.

La présente question est l'occasion de vous interroger plus globalement sur la politique des prêts de pavillons. Combien de modules ont-ils été octroyés? Pour quel budget? Aujourd'hui, reste-t-il des modules disponibles? Je pense à ceux qui seraient de retour d'écoles où des bâtiments auraient été construits dans l'intervalle. Quel budget serait-il encore disponible du côté du Fonds St'art? Pour le reste, nous pourrions travailler avec des mesures budgétaires appropriées à partir de ce dernier. Je reconnais qu'il n'avait pas été conçu pour cet usage. Cependant, lorsque Jean-Marc Nollet était ministre, ce fonds avait vu ses missions évoluer pour le prêt de modules et de pavillons scolaires. C'est l'occasion pour vous de faire le point sur cette problématique et, plus particulièrement, sur le cas du collège Père Damien.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Face à la pression, des solutions provisoires comme la location d'immeubles de bureaux et l'installation de pavillons modulaires peuvent effectivement pallier le manque urgent de places dans certaines écoles. À cet effet, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a créé un dispositif financier comprenant une enveloppe annuelle de quatre millions d'euros grâce à

l'article de base (AB) 01.08.01, conformément à l'article 23 du décret du 15 décembre 2021 contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Fédération Wallonie-Bruxelles est devenue propriétaire des 249 pavillons modulaires de la SA St'art. Tous les droits et obligations à charge de l'entreprise ont donc été transférés à la Fédération. Ensuite, en tant que ministre des Bâtiments scolaires et conformément du décret du 3 mai 2019 portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et de bâtiments scolaires, j'ai chargé le Service général des infrastructures scolaires subventionnées (SGISS) d'interroger les pouvoirs organisateurs détenant un ou plusieurs pavillons afin de déterminer s'ils souhaitaient acquérir la propriété de ces derniers. Au mois de septembre 2020, un courrier a été envoyé aux pouvoirs organisateurs des réseaux libre et subventionné pour leur proposer la cession à titre gratuit de ces pavillons, à condition que ceux-ci soient affectés à une utilisation scolaire pendant au moins trois ans. Des projets de convention de cession ont été transmis aux pouvoirs organisateurs ayant répondu favorablement à cet appel.

À ce jour, 44 % des pavillons ont été cédés aux pouvoirs organisateurs ou sont en cours de cession, ce qui représente quelque 109 classes. Notons que ce pourcentage ne comprend aucun site de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE); en effet, 95 des classes modulaires provenant de St'art ont été mises à la disposition de 25 écoles du réseau WBE, soit 38 % du nombre total de ces pavillons. Pour les 18 % restants, les démarches avec les pouvoirs organisateurs sont toujours en cours. Dès lors, dans l'hypothèse où les 95 pavillons mis à la disposition des sites de WBE leur sont cédés, la Communauté française serait encore propriétaire de 45 classes modulaires. Cependant, en 2022, aucun des pouvoirs organisateurs restants n'a demandé l'enlèvement de ses pavillons. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose donc actuellement d'aucun pavillon supplémentaire pour d'autres établissements.

Cependant, dans l'hypothèse où des pavillons viendraient à se libérer, la première difficulté, outre l'identification précise et technique des besoins et la détermination des priorités par l'administration, est l'absence de correspondance entre l'offre et la demande. Les pavillons désaffectés ne répondent que rarement aux besoins spécifiques des établissements. Bien que leur caractère modulaire permette de nombreuses configurations, il faut, d'une part, disposer en temps utile du nombre de modules nécessaires pour satisfaire une demande particulière et, d'autre part, que l'implantation du site et ses accès permettent l'installation desdits pavillons.

En conclusion, dans le cadre de ce type de solutions urgentes provisoires, il conviendrait de privilégier la réappropriation de bureaux vides. Ils sont nombreux actuellement, notamment à Bruxelles. Lorsque cette réaffectation ne peut s'appliquer, il faudrait alors envisager la location de pavillons modulaires.

Enfin, signalons que 249 pavillons ont été mis à disposition et qu'ils ont permis de créer 6 225 places pour un budget d'environ 25 millions d'euros. Ces pavillons se répartissent par province de la manière suivante: 139 à Bruxelles, 15 en Brabant wallon, 31 dans le Hainaut, 32 dans la province de Liège, 14 dans le Luxembourg et 18 dans la province de Namur.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je vous remercie pour la complétude de votre réponse, Monsieur le Ministre, et vous félicite d'avoir organisé une cession gratuite destinée aux différents pouvoirs organisateurs concernés.

En effet, convenons que le simple coût de la reprise des modules, notamment avec les grues, est très élevé. L'opération n'aura donc pas été des plus rentables pour la Fédération. Malheureusement, cela a une conséquence: il n'y a aujourd'hui plus de modules ou de pavillons disponibles ou, s'il devait y en avoir, ils ne conviendraient probablement pas aux attentes. J'en déduis qu'un pouvoir organisateur pourrait louer des pavillons, des bureaux ou des immeubles, et intégrer cette facture dans ses frais de fonctionnement, à hauteur de maximum 25 %. Il s'agit en effet de la difficulté: un pouvoir organisateur ne peut pas consacrer aux bâtiments plus de 25 % de ses recettes de subventions de fonctionnement.

Or, les pavillons sont aujourd'hui extraordinairement demandés et le marché est sous tension du fait des inondations. Les communes concernées ont épuisé le marché disponible et les prix sont dès lors devenus affolants. Dans le cas du collège Père Damien, cela veut donc dire que, quand bien même le pouvoir organisateur voudrait louer un bâtiment, il n'y arriverait pas si nous ne modifions pas les règles sur l'utilisation des crédits de fonctionnement ou s'il n'y a pas une prise en charge par la Fédération. Je souhaite aujourd'hui attirer votre attention sur ce point et je vous invite – nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir lors de l'ajustement budgétaire – à réamorcer des crédits destinés à l'achat ou à la mise à disposition de pavillons. Sans cela, certains établissements n'y arriveront jamais. Je pense à ma province, à celle de Liège, voire encore à Bruxelles.

1.5 Question de M. André Antoine, intitulée «Organisation décentralisée de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, au sein de notre société, la majorité des parents cherchent à garantir un enseignement de qualité à la jeune génération. J'en veux pour preuve le succès répété et constant de nombreux établissements scolaires qui restent particulièrement attractifs depuis quelques années, se déclarant complets lors de la période d'inscription en première année secondaire et affichant même des listes d'attente de plusieurs dizaines d'élèves! À vrai dire, l'autonomie pédagogique et la mobilisation du corps enseignant expliquent très souvent le succès scolaire rencontré par différents pouvoirs organisateurs.

Les écoles du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) n'échappent pas à ces conditions de réussite académique. C'est à ce point vrai que le décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française avait, à l'origine, prévu et organisé une large décentralisation de son organisation et de sa gestion.

Ainsi, l'article 11, § 2 du susdit décret prévoit que le Conseil WBE puisse «transmettre au niveau zonal ou au Collège réuni de l'Enseignement supérieur les compétences de pouvoir organisateur qui ne lui sont pas réservées par le paragraphe 3». Le même conseil veille à ce que, «progressivement, chacune des compétences du pouvoir organisateur soit transmise, au sein de WBE, au niveau le plus efficient et à une répartition équilibrée des moyens nécessaires à la mise en œuvre des décisions des zones et du Collège réuni de l'Enseignement supérieur». L'article 26 précise quant à lui que «le niveau zonal est composé d'une conférence de zone, d'un coordinateur et autres fonctions prévues au cadre, ainsi que d'un comité de direction de zone». Les articles 28, 29 et 30 fixent la composition, les prérogatives et les relations entre les zones locales et le Conseil WBE. Nous avons bien compris que notre décret s'inspirait quelque peu du modèle flamand, en ce qu'il prévoit une très large décentralisation du pouvoir organisateur.

Malheureusement, trois ans après le vote de ce décret, nous ne voyons pas les conséquences de cette décentralisation. Monsieur le Ministre, où en êtes-vous dans l'organisation de la décentralisation et de la répartition de la qualité de pouvoir organisateur au sein du réseau WBE? En concertation avec le conseil d'administration et sa direction – qui a été largement renforcée –, avez-vous déjà identifié les moyens financiers qui seront transférés aux zones locales? Quel calendrier d'exécution est-il envisagé eu égard à la volonté du législateur communautaire d'assurer cette décentralisation? Il est normal que le pouvoir exécutif «exécute» les souhaits parlementaires, à moins que le gouvernement ne désire apporter des modifications au texte, auquel cas il sera tenu de les justifier.

La création de ces zones est fondamentale et indispensable à la constitution d'authentiques bassins scolaires permettant, d'une part, l'éclosion d'une réelle autonomie de gestion des établissements scolaires – par opposition à une direction centralisée – et, d'autre part, le développement de synergies entre écoles d'une même zone. C'était d'ailleurs le sens des propos tenus par le ministre-président lors de la dernière rentrée scolaire, lorsqu'il plaidait en faveur du rapprochement entre certaines écoles dans une zone déterminée. Par ailleurs, Rudy Demotte a toujours tenu ce même discours par le passé.

Pour parvenir à cet objectif, il faudrait que la gestion du réseau WBE soit assurée par plusieurs pouvoirs organisateurs répartis dans les différentes zones. Y a-t-il une volonté de réaliser une telle réforme? Dans la négative, pourquoi? Quels seraient les motifs justifiant une opposition au démembrement de WBE?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, j'insisterai une nouvelle fois sur le fait que ce Parlement a délégué la compétence de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française à un pouvoir organisateur autonome: le réseau WBE.

En tant que ministre de tutelle, il ne me revient pas de travailler sur les modalités liées à l'organisation du transfert de compétences d'un pouvoir organisateur au sein de WBE. Cela relève désormais du Conseil WBE. À cet égard, vous faites référence à l'article 11, § 2 du décret spécial qui prévoit, en effet, la possibilité d'exercice de certaines compétences de pouvoir organisateur en déconcentration, notamment au niveau zonal. Par ailleurs, selon cette même disposition, l'exercice des compétences de pouvoir organisateur peut être transmis à une date fixée par le gouvernement sur proposition du Conseil WBE. À ce jour, le gouvernement n'a été saisi d'aucune demande allant dans ce sens de la part des responsables de WBE, mais, là encore, il appartient au Conseil WBE de veiller à ce que le transfert de compétences de pouvoir organisateur soit effectif et d'en définir le calendrier en toute autonomie. C'est également à ce dernier que revient la responsabilité de se prononcer sur la collaboration avec les autres réseaux d'enseignement.

Enfin, je me permets de mentionner qu'il existe déjà une très longue tradition de déconcentration au sein de WBE et que les directions des établissements disposent d'une grande autonomie de gestion. Le réseau WBE s'inscrit largement dans cette tradition puisqu'il a notamment délégué la gestion des désignations, l'entretien et la construction des bâtiments, la gestion administrative du personnel ainsi que la coordination du pilotage des établissements, vers les directions d'établissement et les structures régionales zonales. Toutefois, déconcentration n'est pas nécessairement synonyme de gain d'efficacité. Ainsi, certaines centrales d'achat peuvent bénéficier d'une diminution de prix en cas d'achat concentré.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je suis un peu étonné par votre réaction. Vous dites que l'initiative ne vous appartient pas et qu'elle relève du Conseil WBE, alors que vous êtes le ministre de tutelle. À ce titre, il me semble que vous pourriez, directement ou par l'intermédiaire de vos commissaires, rappeler à WBE cette obligation décrétales.

Le réseau WBE a été créé sur la base de ce modèle, non pas avec un état-major très important, mais plutôt grâce à une décentralisation du pouvoir organisateur. À mon sens, il y a donc là un manque évident de loyauté de la part du Conseil WBE à notre égard. Par ailleurs, un grand nombre de responsables d'établissements revendiquent leur autonomie, y compris et surtout au sein de WBE. En effet, au cours des années précédentes et parfois depuis des générations, ils ont

souffert d'une immixtion trop forte des représentants du département ou du ministre. Cela ne remet pas en cause les marchés groupés. Par exemple, toutes les communes du Brabant wallon sont autonomes, mais ont passé un marché groupé en matière d'énergie, prouvant par là qu'autonomie et bonne entente entre établissements ne sont pas incompatibles.

Je ne vous mets pas en cause, mais force est de constater que les représentants du réseau WBE souhaitent maintenir celui-ci à sa position de premier pouvoir organisateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet objectif les hante et rend complexe leur positionnement par rapport aux autres réseaux. Selon moi, ils font fausse route et, en tout état de cause, ne respectent pas le décret spécial de 2019. Il faudrait donc, Monsieur le Ministre, que nous puissions rencontrer à nouveau les responsables de WBE dans un avenir proche. En effet, les interroger est la seule option que vous me laissez.

1.6 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Réserves de trésorerie des établissements scolaires»

Mme Françoise Schepmans (MR). – En vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 août 2018 fixant les règles de prélèvement dans les réserves de trésorerie des établissements scolaires, le Service général des infrastructures scolaires du réseau d'enseignement organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) établit annuellement une programmation des travaux d'investissement en concertation avec le Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (SGEFWB). Sont concernés par ces chantiers les travaux de construction, de rénovation, d'extension ou de restauration d'immeubles appartenant à notre institution ou aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS). Concrètement, il s'agit des établissements scolaires de l'enseignement obligatoire, des internats et des centres PMS du réseau WBE.

Outre les moyens du Fonds des bâtiments scolaires, ladite programmation est également alimentée par des contributions des établissements scolaires sur la base de leurs réserves de trésorerie, en tenant compte notamment de leur projet pédagogique ainsi que de la prévision de l'évolution de la population scolaire. À cet égard, les établissements scolaires pour lesquels des travaux sont prévus dans la programmation annuelle contribuent au financement de cette dernière à concurrence de 100 % du montant des travaux. Ladite programmation et les budgets affectés aux travaux sont approuvés par le ministre des Bâtiments scolaires.

Monsieur le Ministre, s'il est évidemment normal que des réserves budgétaires soient utilisées pour financer des travaux d'infrastructures, et ce, dans une logique de répartition équitable, pourriez-vous néanmoins dresser un bilan de l'application de cette réglementation? Une évaluation du dispositif a-t-elle été réalisée? Les résultats engrangés sont-ils satisfaisants? Le recours aux réserves de trésorerie s'avère-t-il efficace pour financer des travaux d'infrastructure?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, je tiens tout d'abord à préciser un élément important: les bâtiments dont il est question sont la propriété de la Communauté française et/ou des SPABS. Il revient donc à ces deux organismes de prendre en charge les investissements dans les infrastructures.

Les mécanismes de ponction sur les réserves des établissements, s'ils peuvent ponctuellement être intéressants, ne sont nécessaires que pour pallier un manque d'investissement. Il faudra donc, dans le cadre des réflexions sur les bâtiments scolaires, aborder cette problématique et les solutions possibles, et ce, indépendamment de la capacité financière des établissements qui ne devront pas assumer le manque de financement constaté ces dernières années. C'est bien pour pallier ce manque d'investissement que je me suis battu pour obtenir, d'une part, la part la plus considérable des moyens du plan de relance et, d'autre part, un refinancement exceptionnel et historique à hauteur d'un milliard d'euros.

Toutefois, l'état des bâtiments scolaires est tel qu'il importe de mobiliser toutes les sources de financement. Il serait donc opportun, pour certains investissements, de mettre les réserves des établissements à contribution, et ce, en bonne entente avec ces derniers et avec WBE.

Je tiens à préciser plusieurs points concernant les mécanismes existants permettant une mobilisation des réserves. Il existe en effet un mécanisme, inclus dans l'arrêté du 29 août 2018, qui prévoit la possibilité de ponctionner sur les réserves disponibles tout en laissant les réserves minimales légales à disposition de l'établissement scolaire. Cette opération est possible dans le but de financer des dossiers inscrits à la programmation des bâtiments scolaires de l'établissement concerné. Ce mécanisme nécessite donc d'analyser les réserves des écoles pour s'assurer de ne pas compter sur des réserves qui seraient déjà affectées par les écoles elles-mêmes à d'autres investissements ou projets. C'est pour cette raison que l'arrêté du 29 août 2018 est actuellement appliqué avec une certaine souplesse.

Dans les faits, l'activation des réserves de trésorerie ne s'effectue que sur la base d'une décision commune entre le Service général des infrastructures scolaires du réseau d'enseignement organisé par WBE et l'établissement lui-même. Le mécanisme permet donc, à la fois, d'activer des sources de financement complémentaires et de veiller à ce que le projet de l'établissement soit respecté. En outre, des financements par le biais des réserves des écoles avaient déjà eu lieu avant l'adoption de l'arrêté. En effet, depuis 2015, environ 13,5 millions d'euros ont été affectés à des réserves infrastructurelles grâce à la mobilisation de réserves de trésorerie des établissements.

Les solutions pour améliorer l'état de nos bâtiments émergeront des réflexions que nous menons actuellement dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires

et au sein du gouvernement. Le rapport relatif à ce chantier sera présenté au Parlement le 11 mai. Le mécanisme de ponction dans les réserves des établissements est temporaire, car ces dernières ne sont pas inépuisables. Ce n'est donc qu'une réponse ponctuelle à une problématique structurelle.

Mme Françoise Schepmans (MR). – La situation financière de certaines écoles est extrêmement compliquée. Par le passé, nous pouvions encore dire que cela dépendait aussi des réseaux, mais, aujourd'hui, la crise de la Covid-19 affecte toutes les infrastructures scolaires. Dans un article de presse paru ce matin, le président de la Fédération des établissements libres subventionnés indépendants (FELSI) faisait remarquer que les subventions de fonctionnement attribuées par la Fédération Wallonie-Bruxelles permettent aux établissements de fonctionner sur le plan pédagogique, mais pas de payer un loyer ou de rembourser un emprunt.

Comme vous l'avez souligné vous-même, Monsieur le Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit évidemment soutenir les établissements scolaires qui ont été abandonnés à leur sort dans la rénovation et l'entretien de leurs bâtiments. Le rapport relatif au chantier des bâtiments scolaires nous sera donc présenté le 11 mai prochain. Quoi qu'il en soit, il importe de chercher partout des moyens disponibles.

1.7 Question de M. André Antoine, intitulée «Avancées de la revue des dépenses (spending review)»

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, en septembre 2020, vous jetiez un pavé dans la marre en déclarant à *«La Libre Belgique»*: «Il y a des luxes qu'on ne peut plus se permettre. L'heure d'analyser les dépenses a sonné!». Avouez que la déclaration a de quoi surprendre. Elle témoigne de la détermination de l'homme que vous êtes à reprendre en main le budget! Cela ne vous a pas empêché de nous présenter un budget 2022 avec des dépenses en augmentation de 7 % par rapport à celui de 2021, ce qui nous amènera, précise la Cour des comptes, à voir notre dette cumulée dépasser largement nos recettes dès 2023. Il faudra donc recourir à des emprunts de plus en plus conséquents jusqu'en 2026, voire 2027 pour payer nos 120 000 enseignants et les autres politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

De mon côté, je n'ai cessé de vous mettre en garde, car nous risquons à terme de passer du cash emprunté au crash garanti! Pour nous rassurer, vous nous confirmiez votre volonté de procéder à une vaste opération de revue des dépenses, du reste exigée par l'Union européenne elle-même dans le cadre Plan pour la reprise et la résilience (PRR).

Au début de l'année 2022, vous déchantiez quelque peu en manifestant votre désappointement face à l'implémentation quelque peu difficile de cette analyse rigoureuse de la pertinence de toutes nos dépenses. Vous ajoutiez que l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) allait

même vous accompagner pour réussir cette opération, inédite en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mieux, vous alliez recourir à un prestataire extérieur pour vous éclairer dans votre démarche originale. Vous affirmiez qu'un budget d'un million d'euros était même réservé à cet effet.

Alors que la Wallonie termine son examen du budget base zéro – le bureau Roland Berger va d'ailleurs le présenter le mois prochain –, vous semblez commencer le processus. Avez-vous passé le marché en question? Si oui, avec qui? Pour quel délai de travaux et pour quel montant? Quels sont les objectifs poursuivis par ce marché? Avez-vous déjà constaté l'une ou l'autre avancée dans le travail d'introspection comptable de votre administration? Quels résultats espérez-vous dégager de ce *screening* budgétaire, dès lors que l'essentiel de nos dépenses renvoie à des traitements de personnel?

Même si vous détectez des dépenses «de luxe», non nécessaires ou qui ne correspondent pas à une stricte nécessité, il paraît évident qu'elles auront trait à du personnel. Elles induisent donc le risque de devoir se séparer d'agents de différents services propres à la Fédération Wallonie-Bruxelles ou subventionnés par cette dernière. Est-il envisagé de revoir les disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR), par exemple? Ce système, qui permet à deux titulaires de partager une fonction, semble coûteux. Dans le cas contraire, avez-vous déjà identifié d'autres dispositifs?

Enfin, comptez-vous associer le Parlement à cette revue des dépenses? En effet, les parlements votent les budgets, comme le dispose notre Constitution. Il conviendrait dès lors que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ait l'occasion de rencontrer l'auditeur, de partager avec lui sa méthode et ses objectifs et, dans un deuxième temps, d'appréhender les résultats qu'il vous aurait transmis au préalable. Cette revue des dépenses n'aboutira probablement pas avant la fin de la législature. Toutefois, des informations complémentaires pourraient démentir cette impression.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, le gouvernement a approuvé, le 17 mars dernier, le programme de revue des dépenses pour 2022. Les seize projets choisis doivent pour la plupart aboutir pour le mois de septembre prochain afin d'intégrer leurs résultats dans le budget 2023. Les informations détaillées sur ces projets seront reprises dans les documents budgétaires qui vous seront présentés à la fin de l'année. Je peux également vous en fournir la liste.

L'objectif de ces projets est de remettre en question certaines dépenses récurrentes de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'assurer que leur affectation constitue le moyen le plus efficace d'atteindre les objectifs poursuivis. Comme l'OCDE l'a souligné devant cette commission, les revues des dépenses ne sont pas

nécessairement un moyen de réaliser des économies. En réformant certains mécanismes de financement, elles permettent surtout d'améliorer l'efficacité des dépenses et d'éviter d'ajouter chaque année des crédits supplémentaires, sans évaluation et sans avoir l'assurance d'une efficacité optimale de nos politiques. Cette évolution des pratiques et de la manière de penser l'utilisation des budgets prendra du temps à s'implanter.

Les projets relevant de mes compétences sont le contrôle des dépenses de fonctionnement de l'administration et des ressources humaines ainsi que l'amélioration de la politique d'achat de biens et services informatiques par l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC). Pour ce dernier projet, un objectif d'économie est fixé à un million d'euros au moins.

Je serai également responsable, avec Mme Désir, d'une analyse visant à améliorer deux appels à projets: celui lié au Fonds BYX de la Fondation Roi Baudoin (FRB) pour l'amélioration des conditions d'hygiène dans les sanitaires des écoles, pour lequel des synergies être trouvées avec d'autres actions par le biais de la politique des bâtiments scolaires; et celui pour la sensibilisation à une alimentation saine qui, jusqu'à présent, était une initiative de la ministre de l'Éducation, complémentaire à l'appel à projets pour la gratuité des cantines scolaires, qui relève de mes compétences. Des synergies entre ces deux appels à projets peuvent sans doute être trouvées. Je vous invite à interroger les autres membres du gouvernement sur les autres projets de la liste que je vous communiquerai.

Nous avons effectivement dégagé une provision d'un million d'euros pour la mise en œuvre des revues des dépenses. Ces frais ont été plus que compensés par des économies réalisées à la suite de la première phase de la revue des dépenses de 2021. Même si les résultats de cette première phase étaient globalement insuffisants, ils ont au moins permis de dégager ces ressources. En 2022, cette provision permettra d'externaliser certaines analyses, si cela s'avère nécessaire, mais aucun recours à une analyse externe n'a encore été financé.

Quant aux résultats attendus de cet exercice, des objectifs chiffrés ont été fixés. Je vous en communiquerai la liste. Toutefois, je voudrais à nouveau rappeler qu'il s'agit, cette année encore, d'une phase pilote de la revue des dépenses. Comme l'OCDE l'a recommandé, l'objectif consiste d'abord à créer une dynamique positive permettant une montée en puissance de la politique de revue des dépenses, tout en renforçant structurellement la gouvernance de cette politique pour les prochaines années. L'OCDE a donc conseillé, pour cette phase pilote, de ne pas fixer un niveau d'ambition trop élevé. Nous pourrions en reparler si cette commission décide de réinviter l'OCDE à présenter les résultats de ses travaux et ses recommandations portant sur la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces travaux devraient être clôturés dans quelques semaines.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous avez éclairci vos objectifs. Premièrement, vous ne parlez plus d'économie, mais simplement d'efficacité des dépenses. L'approche est différente en Wallonie où le ministre Crucke avait d'emblée inscrit sa démarche dans une volonté d'assainissement budgétaire, ce qui ne semble pas être le cas pour vous. Deuxièmement, il est important de reconnaître que c'est un cercle vicieux sans fin. En effet, nous sommes parvenus à économiser un million d'euros, et ce million sera réservé pour continuer à explorer la pertinence des dépenses. Nous revenons donc à la case de départ. Troisièmement, je suis étonné d'entendre qu'il n'y aura finalement pas de prestataires extérieurs. Cela signifie que nous allons continuer selon l'ancienne méthode, qui, malgré le peu de satisfaction qu'elle vous procure, devra vous amener des conclusions en septembre. Or, nous sommes déjà à la mi-mai. En plus, les grandes vacances approchent et je ne crois pas que c'est à ce moment-là que nos agents administratifs seront les plus efficaces, puisqu'ils seront légitimement en période de repos.

Je comprends donc bel et bien qu'il s'agit ici d'une opération pilote et que vous êtes encore craintif. Ce n'est qu'à l'avenir que d'autres éléments viendront s'ajouter. Je note également la revue des dépenses de deux appels à projets, bien que ce soient des améliorations que vous auriez pu ou dû faire, j'en suis certain, même sans cette opération. Ne m'en voulez pas, mais à ce jour, cette révision des dépenses me paraît davantage être un effet d'annonce plutôt qu'une annonce d'effet!

1.8 Question de M. André Antoine, intitulée «Situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles après le contrôle budgétaire réalisé par le gouvernement»

M. André Antoine (Les Engagés). – Ces dernières années, la Fédération Wallonie-Bruxelles a beaucoup emprunté, essentiellement pour couvrir ses dépenses de fonctionnement et ses frais de personnel qui représentent d'ailleurs la quasi-totalité de son budget. Or, emprunter plus de 1,2 milliard d'euros chaque année et continuer de la sorte pendant plusieurs exercices budgétaires interpelle bon nombre d'observateurs.

Cette manière de procéder inquiète légitimement les défenseurs et les acteurs de notre Fédération. Monsieur le Ministre, vous vous êtes d'ailleurs déclaré inquiet à ce sujet et je ne peux que vous en féliciter. Vous avez même déclaré que la situation était insoutenable à long terme!

À ces découverts vertigineux s'ajoutent d'autres difficultés plus structurelles que conjoncturelles. Parmi ces difficultés figure l'explosion des prix de l'énergie, avec une augmentation de plus de 70 % pour l'électricité et de 164 % pour le gaz naturel. Y figure également une inflation record qui induira trois indexations des

salaires cette année et probablement une quatrième indexation au début de l'année prochaine. Il s'agit donc d'une augmentation de plus de 8 %, ce qui est considérable eu égard à la masse salariale de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il faut aussi mentionner le relèvement progressif, mais inexorable des taux d'intérêt. Même si la dette de notre entité est à taux fixe, il n'empêche que certains emprunts viendront à échéance; il faudra par ailleurs un refinancement pour les politiques futures. Tout cela aura un coût. J'en conviens: la notation de la Fédération par l'agence *Moody's* est meilleure que celle de la Région wallonne. Il faut toutefois s'attendre à un impact sur le *spread*, d'autant plus que la Banque centrale européenne (BCE) annonce la fin du rachat des dettes souveraines pour le mois de juin.

Enfin, il faut aussi signaler que la croissance fond comme neige au soleil. La Banque nationale évoque même une évolution négative de la croissance pour le mois dernier. Nous sommes donc très loin des prévisions de 2,6 % de croissance pour l'année 2022. Le taux de croissance se dégrade; or, il conditionne nos propres recettes.

Il y a deux semaines, nous avons déjà parlé de la recommandation du Conseil supérieur des Finances (CSF), mais j'avoue que cette dernière me laisse pantois dans la mesure où il n'y a pas de trajectoire concertée en Belgique. Chacun fait un peu ce qui lui plaît, ce qui n'était pas forcément le cas par le passé.

Ce tableau assez sombre vous tombe dessus, Monsieur le Ministre. Vous n'y êtes pour rien, mais tous ces paramètres comptables font forcément évoluer la trajectoire budgétaire. Les recettes de la Fédération sont en effet largement conditionnées par ces paramètres. Ceux-ci déterminent en effet la «créance alimentaire» que verse le gouvernement fédéral à notre entité. Pardonnez-moi ce terme, mais il est de circonstance. La Fédération bénéficie de recettes relativement stables, ce qui explique la meilleure notation *Moody's*. Or, comme les paramètres évoluent négativement en ce qui concerne l'énergie et l'inflation, la Fédération risque d'être en difficulté, peut-être pas cette année, mais lors de la correction *ex post* en 2023.

Différentes rumeurs circulent. L'une d'elles consiste à avancer dans un premier temps un différentiel positif de 100 millions pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, avant que celui-ci ne se contracte du fait de l'évolution des paramètres que je viens de mentionner. Vous allez certainement m'en dire plus dans quelques instants.

J'ai posé la même question à votre homologue wallon, Adrien Dolimont, qui a fait preuve d'une transparence totale, évoquant une progression des recettes wallonnes pour 2022 de 295 millions d'euros et une évolution des dépenses de 460 millions d'euros, hors demandes particulières des ministres! Rien que pour l'année

2022, le différentiel est de 165 millions d'euros. Heureusement, une petite correction *ex post* de 2021 de 55 millions d'euros permet de faire baisser ce montant à 110 millions d'euros. Les chiffres pour 2023 sont encore plus mauvais puisque la Région s'attend à des corrections *ex post*, à moins que le gouvernement fédéral n'opère un contrôle budgétaire et un ajustement avant la fin de l'année.

Dès lors, force est de constater que les paramètres financiers continuent à se dégrader dans le Sud du pays. C'est le cas en Région bruxelloise! C'est le cas en Région wallonne! C'est le cas pour les communes et les villes qui connaîtront malheureusement des moments extrêmement difficiles, peut-être cette année, mais certainement plus encore l'année prochaine! Tout dépendra des contrats d'approvisionnement en énergie dont elles disposaient.

Au vu de ce contexte, quels sont les paramètres pour calculer globalement le différentiel entre les dépenses et les recettes? Parmi les dépenses, quelles dépenses supplémentaires allez-vous retenir, en salaires ou en allocations de fonctionnement, notamment pour faire face au coût énergétique? Si le différentiel devait être positif, allez-vous l'utiliser pour commencer à assainir la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou, à l'inverse, comptez-vous provisionner la perte attendue des crédits européens? Il faudra en effet compenser l'argent qui ne sera pas octroyé par l'Union européenne: le ferez-vous en empruntant ou en constituant progressivement une provision?

Ces questions sont capitales pour le présent de notre Fédération, mais encore plus pour son avenir.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Comme vous le savez tout aussi bien que moi, Monsieur le Député, l'objectif du contrôle budgétaire consiste à vérifier si la maquette budgétaire approuvée par le Parlement doit être modifiée. Ce contrôle se fonde sur un rapport réalisé par le Comité de monitoring qui actualise, à politique inchangée, les paramètres macroéconomiques et démographiques appliqués au budget initial 2022. Comme indiqué lors de nos derniers échanges, le Comité de monitoring a clôturé son rapport à la mi-avril. Ce rapport a ensuite été discuté entre les membres du gouvernement. Il a depuis été transmis aux membres de ce Parlement et je ne doute pas que vous en ayez pris connaissance.

Dans ce cadre, les estimations budgétaires actualisées se traduisent par une amélioration du solde de financement 2022 de près de 131 millions d'euros par rapport au budget initial. Cette amélioration découle d'abord d'une augmentation des recettes de 523 millions d'euros. Cette augmentation s'explique principalement par les recettes supplémentaires à hauteur de 512 millions, perçues en application de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions en raison de l'actualisation des paramètres macroéconomiques pour 2021 et 2022.

Après décomposition, nous observons que l'actualisation du calcul des recettes de l'année 2021 influence favorablement l'exercice 2022, d'une part, avec un apport non récurrent de 121 millions d'euros issus du calcul des recettes définitives de 2021 et, d'autre part, avec une augmentation structurelle due à l'élargissement de la base d'indexation pour le calcul des recettes ultérieures. Cette augmentation significative des recettes institutionnelles est partiellement compensée par une augmentation des dépenses à hauteur de 392 millions d'euros. Ces dépenses supplémentaires s'expliquent principalement, à concurrence de 303 millions, par la hausse de l'inflation par rapport au budget initial: il s'agit d'une augmentation de l'indexation des traitements du personnel de l'enseignement et du personnel administratif pour 135 millions d'euros; une augmentation des dotations et subventions dont le mécanisme de calcul est fixé par décret ou arrêté pour 168 millions d'euros.

Outre l'indexation, la hausse des dépenses peut être expliquée par la variation des articles de base (AB) «Traitements». Cette variation s'explique par plusieurs facteurs: l'augmentation de l'ancienneté pécuniaire moyenne; les départs en disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR); le nombre d'équivalents temps plein (ETP) engagés en remplacement du personnel malade; la proportion d'ETP rémunérés avec un barème de niveau master; une moindre économie concernant le dispositif FLA (français langue d'apprentissage). Cependant, cette hausse est à relativiser puisque les estimations sont basées sur une extrapolation, pour l'ensemble de l'année, des tendances observées sur les trois premiers mois. Or, ces trois mois ont été marqués par une résurgence de la crise sanitaire.

Au vu de ces variations des recettes et des dépenses par rapport au budget initial, nous anticipons une amélioration du solde brut. Il convient de relativiser cette amélioration, vu l'incertitude qui entoure les prévisions de croissance du produit intérieur brut (PIB). En effet, la Banque nationale prévoit un ralentissement temporaire de l'économie et une croissance annuelle de 2,4 %, contrairement au budget économique de février 2022 du Bureau fédéral du Plan (BFP) qui prévoyait une croissance de 3 %.

L'ampleur de l'augmentation des dépenses pour le personnel de l'enseignement, hors indexation, est encore incertaine et nos estimations devront être affinées dans les prochains mois. Par conséquent, ces résultats confirment qu'il convient de prévoir un ajustement budgétaire à un moment ultérieur de l'année.

En effet, si un ajustement avait été prévu au printemps, l'objectif poursuivi aurait été de réaliser de nouvelles dépenses ou, au contraire, des économies. Or, ce n'est pas l'intention actuelle du gouvernement. À ce jour, le budget initial 2022 permet toujours de mettre en œuvre l'action du gouvernement telle qu'elle vous a été présentée lors des débats budgétaires au Parlement en décembre dernier.

L'objectif d'un ajustement printanier aurait également pu être d'acter les augmentations de recettes et dépenses prévues par le Comité de monitoring. Toutefois, pour ce qui est de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et de traitement liées à l'inflation, l'ajustement technique de fin d'année permettra de solliciter l'octroi des crédits additionnels nécessaires pour 2022.

À l'heure actuelle, la hausse des dépenses de consommations énergétiques, découlant des tensions sur les marchés, de la guerre en Ukraine et de la crise sanitaire, peut être prise en charge dans le cadre du budget initial 2022, éventuellement par le biais des répartitions de crédits. Par ailleurs, les paramètres relatifs à l'inflation doivent être évalués avec précaution, étant donné le caractère instable et volatil des estimations. Les dernières prévisions du mois de mai du BFP en sont la preuve, avec un taux d'inflation qui devrait s'élever à 7,8 % cette année contre 3,4 % en 2023 et avec un indice pivot qui pourrait à nouveau être atteint au mois d'octobre 2022, puis en février 2023, mais qui ne devrait plus l'être ensuite avant l'année 2024.

Ces nouvelles estimations diffèrent fortement de celles établies à la base du rapport du Comité de monitoring, à savoir 5,5 % d'inflation et une troisième indexation des traitements au mois de septembre 2022. Or, les dernières estimations tablent sur une troisième indexation en juin et une quatrième en décembre prochain.

Comme vous le constatez, Monsieur le Député, si nous avons élaboré un ajustement ces dernières semaines, il serait déjà un peu dépassé. Dans le même ordre d'idée, le conclave budgétaire prévu à l'automne prochain sera l'occasion de réévaluer les besoins dans les différentes compétences. Certains crédits additionnels pourraient être sollicités en raison de l'accueil des réfugiés ukrainiens dans les compétences propres à notre Fédération. Aujourd'hui encore, l'impact budgétaire est incertain.

Concernant le Plan de relance européen, les perspectives de croissance économique de la Belgique laissent présager une réduction de l'enveloppe belge de l'ordre de 24 % des subventions accordées. Dans le cadre d'une réduction linéaire pour toutes les entités du pays, la Fédération verrait son enveloppe totale réduite à 376 millions d'euros, montant qui ne sera officialisé qu'en juin prochain. Par conséquent, le gouvernement s'est accordé pour que chaque ministre propose, dans les jours ou semaines qui viennent, une révision de ses chiffres et projets. Il s'agit d'atteindre une réduction budgétaire linéaire globale de 24 % sur l'ensemble des projets ou de procéder à une compensation sur des crédits budgétaires existants. Ce chantier sera coordonné par le ministre-président Pierre-Yves Jeholet. Du point de vue budgétaire, cette méthode permettra de préserver notre solde SEC de sorte qu'une adaptation de notre budget 2022 n'est pas nécessaire à ce jour.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie sincèrement d’avoir fait preuve de transparence complète, ce qui est la moindre des choses dans la période incertaine que nous traversons aujourd’hui. Les membres du Parlement doivent être informés de l’évolution des différents paramètres.

J’entends que le Plan de relance européen est très innovant. Vous avez eu gain de cause concernant les bâtiments scolaires, car le montant réservé à ce chantier a été inscrit dans le projet de décret. Pour le reste, vous m’indiquez que tous les ministres sont invités à faire 24 % d’économie. Il s’agit d’un minimum puisque le budget alloué aux bâtiments scolaires représentait déjà une part importante.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le complément serait financé par ailleurs.

M. André Antoine (Les Engagés). – Qu’entendez-vous par «par ailleurs»?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Encore ailleurs.

M. André Antoine (Les Engagés). – Vous me faites rire. Le financement proviendrait de quelque part, nous ne savons pas d’où.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Sauf si évidemment les autres ministres n’ont pas besoin de leur argent, auquel cas je suis toujours prêt...

M. André Antoine (Les Engagés). – Cela veut donc dire, si je fais une lecture politique de la situation, que vous allez sortir quasiment indemne de l’opération, alors que les autres ministres devront trouver 24 % de cette somme, dans les budgets prévus pour les bâtiments scolaires de l’enseignement supérieur, les bâtiments culturels ou encore la numérisation, par exemple. Il y aura, si j’ai bien compris, la main du ministre-président avec la réduction qu’il m’avait d’ailleurs annoncée en séance plénière.

La situation est au moins claire pour le Plan de relance européen. Je constate qu’il n’y a pas d’aides transférées à la Région wallonne, malgré la requête insistante d’Elio Di Rupo.

Par ailleurs, je partage votre analyse à propos de l’incertitude relative à la croissance économique. Les derniers chiffres de la Banque nationale sont particulièrement affolants, évoquant même une croissance négative, alors que nous étions dans une tout autre perspective lors de l’établissement du budget initial 2022 et que la situation économique de notre pays n’est pas réellement prospère. J’imagine que vous avez vu les chiffres liés aux faillites, notamment, qui sont particulièrement inquiétants pour notre économie. Là aussi, nous serons tributaires du

taux de croissance arrêté au niveau fédéral, qui va bien sûr conditionner les transferts à l'égard de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En revanche, il existe une certitude en ce qui concerne les dépenses relatives à l'enseignement et au personnel enseignant. Rappelez-vous, l'année dernière, nous avons eu exactement le même problème. Une estimation budgétaire est à chaque fois effectuée, mais il y a toujours une dérive. Je n'ai pas vérifié les chiffres, mais il me semble que l'année dernière, il y avait eu plus de 100 millions d'euros de dépenses complémentaires. On nous parle alors de dépenses imprévues, d'incertitudes liées aux DPPR, à la Covid-19, aux personnes malades, aux recrutements supplémentaires, etc. Reconnaissons que l'impact de la Covid-19 est tout de même aujourd'hui heureusement moins prégnant qu'il ne l'était l'année dernière.

Vous n'en êtes pas responsable: nous sommes dans l'incapacité chronique de chiffrer le coût des salaires des enseignants. Nous vous interrogeons en cours d'année au sujet des dépenses complémentaires. Comme vous êtes désormais habitué, vous préférez attendre la fin de l'année pour faire face aux autres mauvaises surprises. Nous parlions tout à l'heure de la revue des dépenses. Il serait pertinent que nous nous penchions sur cette maladie chronique qu'est l'évolution à la hausse des coûts salariaux, qui pose des difficultés pour la tenue d'un budget.

Je note toutefois une bonne nouvelle: une centaine de millions d'euros pourrait être disponible, bien sûr pour autant que tous les paramètres annoncés se vérifient. Il y a malheureusement peu de chances qu'il en soit ainsi. Dès lors, Monsieur le Ministre, je ne peux qu'épingler votre prudence, qui me paraît de circonstance. Toutefois, je crains que l'automne soit plus compliqué. Pour le moment, vous avez fermé la porte à toutes les demandes. Cependant, en fin d'année, il ne sera plus possible de rectifier le tir: il faudra payer les factures. Je crains que nous risquions alors d'autres déconvenues.

Sur le plan de la méthode, il me semble donc qu'un premier ajustement budgétaire s'avère nécessaire, voire un second lié au budget 2023, ce qui permettrait de figer les chiffres. Le gouvernement wallon a fait ce choix, bien sûr pour d'autres raisons également. Vu l'incertitude, vous avez choisi de donner rendez-vous à vos collègues à l'automne. Je crains que l'appétit de certains soit alors encore plus grand qu'il ne l'est aujourd'hui.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Les chiffres du budget initial sont figés.

M. André Antoine (Les Engagés). – Un budget de douze mois peut très bien être consommé en huit mois. Et il n'y a pas de limitation pour les salaires.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Il n'y en aurait pas plus avec un ajustement.

M. André Antoine (Les Engagés). – Vous y verriez toutefois un peu plus clair.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – J'y vois suffisamment clair.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, retenons que la croissance est incertaine et qu'une clarté obscure – pour utiliser un oxymoron – règne sur les dépenses relatives au personnel enseignant.

1.9 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Projet du Fonds écureuil revu et corrigé»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Lors de la présentation à la presse des résultats du dernier conclave budgétaire, vous avez annoncé, Monsieur le Ministre, la mobilisation d'un milliard d'euros en crédits d'engagement pour soutenir la rénovation des bâtiments scolaires au cours des dix prochaines années. Pour réaliser cet objectif, vous avez également précisé que la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait compter sur un dispositif adapté, à savoir le Fonds Écureuil revu et corrigé.

Certes, ledit milliard d'euros a depuis lors été inscrit au budget initial 2022 de notre institution. Toutefois, je souhaiterais prendre connaissance de l'état de votre réflexion sur le dispositif réservé à l'organisme administratif public précité. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet? Quel est l'état de progression de ce dossier? Prévoyez-vous de soumettre prochainement une note d'orientation au gouvernement? Enfin, certaines lignes de force recueilleraient-elles déjà votre préférence?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, nos réflexions concernant le chantier des bâtiments scolaires touchent à leur fin. Le rapport final sera présenté au Parlement le 11 mai. Avant d'entériner une quelconque proposition de modification du Fonds Écureuil, je me devais, comme pour tout autre mécanisme, d'attendre ces recommandations. Celles-ci doivent nous inspirer et nous permettre de tenir compte de l'avis des experts qui ont pris part aux différentes réflexions.

Toutefois, l'état de nos bâtiments scolaires est «avancé». J'allais dire «catastrophique», mais je ne voudrais pas démoraliser les uns et les autres. En tout cas, la situation est préoccupante. Je me suis donné pour mission de relever les défis colossaux auxquels nous sommes confrontés. Pour ce faire, nous aurons besoin d'outils innovants et flexibles. Le Fonds Écureuil nous a déjà prouvé qu'il pouvait être un véritable atout pour nos politiques de financement. Par conséquent, il serait dommage de se passer des possibilités qu'il offre.

En effet, que cela soit dans le cadre des inondations ou de la crise sanitaire, le Fonds Écureuil a permis l'instauration rapide de mécanismes innovants pour venir en aide à nos secteurs. De la même manière, je souhaite recourir à cet outil pour améliorer le parc immobilier scolaire qui en a bien besoin. Le Fonds Écureuil nous permettrait ainsi de localiser la dette ou d'envisager d'autres types de financement que le subventionnement pur et simple.

À ce jour, j'attends la présentation des conclusions du chantier des bâtiments scolaires. Par la suite, je soumettrai au gouvernement une note d'orientation sur l'ensemble de la réforme et du refinancement. En plus de présenter les lignes de force, cette note envisagera la révision éventuelle et probable du Fonds Écureuil. Après discussion avec mes partenaires du gouvernement, je ne manquerai pas de venir en débattre avec l'ensemble des membres de cette commission.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, votre réponse est très claire. Je reviendrai vers vous afin de faire un état des lieux du Fonds Écureuil, créé en 2002, soit il y a vingt ans. À l'occasion de son anniversaire, il serait intéressant de faire un bilan et de présenter les perspectives qu'il offre.

1.10 Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «*Avant-projet de décret relatif à la gestion de l'information et aux archives de la Communauté française*»

1.11 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «*Archives publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles*»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Monsieur le Ministre, au mois de novembre dernier, je vous ai interrogé sur l'avant-projet de décret relatif à la gestion de l'information et aux archives de la Communauté française. Mes questions portaient sur l'état d'avancement de ce dossier, prévu dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), ainsi que sur l'avis remis par l'Association des archivistes francophones de Belgique (AAFB) à ce sujet. Au-delà des archives proprement dites, ce dossier concerne aussi le patrimoine et ses aspects culturels, mais il intervient également dans les questions de gouvernance et de démocratie, ces deux sujets étant particulièrement prégnants dès lors qu'il s'agit des archives publiques. En effet, la Constitution prévoit que les citoyens aient accès à l'ensemble des documents administratifs qui les concernent.

La dernière fois que je vous ai interrogé à ce sujet, l'avant-projet de décret relatif aux archives publiques et son projet d'arrêté d'exécution avaient été adoptés en première lecture par le gouvernement et les textes avaient été soumis à l'Autorité de protection des données (APD). Cette dernière avait émis un avis que votre administration était chargée d'analyser afin d'apporter les modifications nécessaires au projet de texte.

Quant aux recommandations émises par l'AAFB à propos de cet avant-projet de décret, vous avez déclaré que vous aviez pris connaissance de l'avis publié au début du mois de juillet et que vous aviez demandé à vos services d'instaurer un dialogue avec l'association pour modifier le texte. L'avant-projet de décret ainsi modifié devait ensuite être soumis à l'approbation du gouvernement avant d'être transmis au Conseil d'État. Vous espériez alors «finaliser ce dossier dans le courant du premier trimestre de l'année prochaine».

Votre administration a-t-elle bien établi un contact avec l'AAFB? Le cas échéant, comment ce dialogue s'est-il tenu? Quelles collaborations ont-elles été organisées dans ce cadre? Si de tels échanges n'ont pas eu lieu, quelles en sont les raisons? Le texte approuvé en première lecture a-t-il bien été retravaillé? La nouvelle mouture satisfait-elle à l'ensemble des demandes de l'AAFB, en particulier celles concernant les archives des organismes d'intérêt public (OIP) et des cabinets? Dans le cas contraire, quels sont les points qui posent encore problème? Pouvez-vous nous donner des précisions quant à l'agenda de mise en œuvre de cette réforme?

Dans le cadre de ces discussions, l'AAFB a avancé treize propositions réparties selon six champs. Parmi ces propositions, deux éléments spécifiques ont été mentionnés, à savoir les archives de cabinet et celles des OIP. Concernant les archives de cabinet, qui constituaient une revendication centrale, vous nous aviez dit que votre gouvernement devait se pencher sur plusieurs questions, dont le secret des délibérations du gouvernement ou le respect de la vie privée. Vous nous aviez assuré que votre gouvernement prendrait une décision à cet égard.

Vous nous aviez également annoncé que votre gouvernement devait se pencher sur le cas des OIP. Ces derniers n'étaient pas visés par l'avant-projet de décret adopté initialement par le gouvernement dans la mesure où leurs archives ne doivent pas être versées, à l'exception des cas de suppression d'OIP. Il était prévu que les OIP devaient gérer leurs archives et organiser leur propre dépôt d'archives selon des modalités à définir ultérieurement par le gouvernement.

Monsieur le Ministre, votre gouvernement s'est-il penché sur la question? Dans l'affirmative, quelles en sont les conclusions? Les deux points précités se retrouveront-ils bien dans le texte prochainement soumis à notre Parlement? Dans la négative, pour quelles raisons? Enfin, comment l'avant-projet de décret permettra-t-il de veiller à conserver de façon pérenne et de valoriser au mieux les données et les documents publics produits par les autorités publiques?

Mme Françoise Schepmans (MR). – Au début de l'année dernière, le gouvernement a approuvé en première lecture un avant-projet de décret relatif aux archives publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que son projet d'arrêté d'exécution. Il avait été prévu que ces textes soient soumis à l'APD et qu'il soit tenu compte de l'avis remis par l'AAFB dans le processus de correction et d'amélioration des éléments de fond. L'objectif annoncé en son temps était de

pouvoir soumettre à nouveau ces projets au gouvernement avant leur envoi au Conseil d'État et de finaliser ce dossier global pour le premier trimestre de l'année 2022.

Aussi, Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier et son calendrier? Pouvez-vous également esquisser les grandes orientations sur le fond, notamment au vu des éléments qui devaient encore faire l'objet d'une réflexion?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame et Monsieur les Députés, au début de l'année 2021, le gouvernement a effectivement adopté un avant-projet de décret relatif à la gestion de l'information et aux archives de la Communauté française. Ce texte a ensuite été soumis à l'avis de l'APD. Cet avis a été analysé par mon administration afin d'apprécier les modifications à apporter au texte.

Mon administration et moi-même avons entre-temps été interpellés par l'AAFB, qui a émis un avis d'initiative sur l'avant-projet de décret. Il a été demandé à l'administration de préparer un texte remanié intégrant les remarques formulées par l'APD et l'AAFB. L'administration a alors pris contact avec l'AAFB afin de proposer ce nouveau texte. En effet, il m'est apparu nécessaire que l'administration travaille en collaboration avec les représentants de ce secteur en vue de proposer un texte qui réponde aux différents enjeux de l'archivage. Le résultat de ce travail a été déposé à la fin du mois de mars à mon cabinet. Ce dernier a rencontré l'administration et l'AAFB au début du mois d'avril afin de présenter le projet de texte et d'avoir un premier échange.

Il est important de noter que le projet de texte qui a été déposé à mon cabinet est un profond remaniement de l'avant-projet de décret qui a été adopté en première lecture. Préalablement à la réception de ce nouveau projet, je pensais que le texte pouvait être adopté rapidement en reprenant la procédure là où nous l'avions laissée et en envoyant le texte au Conseil d'État pour approbation. Il ressort toutefois d'une analyse préliminaire que le nouveau projet de texte déposé est à ce point différent du précédent qu'il conviendra probablement de reprendre la procédure d'adoption depuis le début si nous entendons poursuivre avec cette version. Mon cabinet a d'ores et déjà renvoyé le texte à l'administration avec toute une série de remarques en vue de clarifier cette question de procédure.

En ce qui concerne les lignes directrices, il m'est difficile d'apporter une réponse précise compte tenu du fait que le texte qui m'a été envoyé est un premier jet qui fait l'objet de remarques auxquelles l'administration doit encore répondre. À ce jour, je ne peux m'avancer sur le sort qui sera réservé aux archives des cabinets ministériels ou au régime qui sera appliqué aux OIP, puisque ce débat n'a pas encore eu lieu au gouvernement. Toutefois, il demeure que mon objectif vise bien

à enfin donner un cadre clair aux archives publiques produites par la Communauté française et à permettre leur préservation dans les meilleures conditions possibles, et ce, même si cela prend un peu plus de temps que prévu.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Votre réponse, Monsieur le Ministre, me déçoit un peu. Toutefois, je la comprends. Le délai initial était la fin du premier trimestre de 2022, mais il n’a pas été tenu. Je salue néanmoins le fait qu’une collaboration nouvelle débute. En effet, il est important d’entendre, avant plutôt qu’après, l’avis d’une association d’experts de la gestion de l’information et des archives. De ce point de vue, le fait que le calendrier soit reporté est une bonne chose.

Le texte a manifestement été remanié en profondeur. Ce remaniement ne permet pas au gouvernement de mener les réflexions sur les archives des OIP et celles des cabinets ministériels.

Le processus d’approbation reprend donc depuis le départ. Je suivrai ce dossier. J’espère que les discussions nécessaires pourront se tenir lors de l’examen de ce nouveau texte et de l’arrêté d’application qui l’accompagnera. Les archives publiques créées par la Communauté française et les différentes entités qui la composent sont un domaine important. Je souhaiterais qu’un décret soit finalisé sur cette problématique dans le courant de la présente législature.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Le texte sera donc très largement modifié et sa concrétisation demandera plus de temps. Si c’est pour un mieux, nous pouvons patienter. L’essentiel est que soient préservées les archives qui constituent une source précieuse d’informations et qui permettent de conserver les traces laissées par des instances décisionnelles dans une société démocratique.

1.12 Question de M. André Antoine, intitulée «Aménagement de fin de carrière – exemple de l’expérience pilote du gouvernement wallon»

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, à la fin du mois de janvier, le gouvernement wallon a validé le principe d’une expérience pilote de trois ans relative à l’aménagement de fin de carrière au sein des pouvoirs locaux. J’imagine que le bourgmestre que vous êtes est parfaitement au courant de cette excellente initiative du ministre Christophe Collignon.

Le gouvernement wallon a débloqué un budget de quatre millions d’euros afin de permettre à des agents locaux de plus de 60 ans, de niveaux E et D, exerçant un métier pénible, d’opter pour un 4/5^e temps sans perte de salaire et sans dégradation de leurs droits sociaux et de leur pension future. Ce budget servira à financer la mesure projetée ainsi que les embauches compensatoires pour remédier à l’absence de ces agents un jour par semaine. Il sera donc également possible aux communes de procéder à des embauches par le biais d’un mécanisme de formation en alternance pour transmettre les savoirs. Former des tandems entre jeunes et personnes expérimentées me paraît une excellente idée. Notons que l’interprétation

de la notion de pénibilité reviendra à l'autorité locale en concertation avec les organisations syndicales.

L'initiative prend tout son sens à la lumière des maintes études qui démontrent que les maladies de longue durée, les troubles musculaires et articulaires, ainsi que les troubles psychologiques tels que les dépressions ou les burn-out sont en augmentation exponentielle parmi cette portion du personnel, dès lors qu'il s'agit de métiers dits lourds ou pénibles.

Certes, les délais sont particulièrement courts, puisque les communes doivent soumettre leur candidature pour le 15 juin. Toutefois, c'est la seule critique que l'on peut adresser à ce dispositif.

Monsieur le Ministre, que comptez-vous faire en Fédération Wallonie-Bruxelles? Comptez-vous imiter l'initiative de votre collègue Christophe Collignon avec un projet pilote pour les membres du personnel de plus de 60 ans exerçant des métiers pénibles? Envisagez-vous d'autres mesures pour offrir une fin de carrière plus heureuse et plus adaptée à la santé physique ou mentale de certains agents particulièrement sollicités dans leur fonction?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, pas plus tard que ce matin, j'ai encore eu l'occasion de discuter avec le ministre Collignon au sujet de l'aménagement de fin de carrière. Je me réjouis de son initiative et j'espère que de nombreux pouvoirs locaux s'inscriront dans la dynamique. C'est utile, non seulement, pour le personnel, mais aussi pour l'ensemble de la société.

Cela étant dit, il n'existe plus de régime de fin de carrière propre à la fonction publique communautaire depuis la fin de l'expérience pilote menée lors de la législature précédente. Cette expérience, dénommée «CAP61+», avait été lancée par mon prédécesseur, le ministre Flahaut. Le projet visait à permettre aux membres du personnel de niveaux 2 et 3 du ministère de la Communauté française, âgés de 61 ans accomplis au moins, de bénéficier d'un régime de travail correspondant à une durée hebdomadaire moyenne d'un peu plus de 30 heures, le tout, sans perte de salaire. Une embauche compensatoire était également prévue.

Le projet devait être évalué par le gouvernement en début de législature. J'ai proposé au gouvernement, avec insistance, que le projet soit prolongé, mais un accord unanime n'a pas été obtenu. Toutefois, la convention sectorielle conclue avec les organisations syndicales prévoit de mener une réflexion afin de planifier l'instauration de mesures définitives d'aménagement de fin de carrière. La convention stipule que la réflexion portera, notamment, sur le fait de permettre aux membres du personnel âgés de 60 ans au moins de bénéficier d'une réduction du

temps de travail. Je n'ai pas encore eu l'occasion de lancer ce chantier. Cependant, je compte bien me pencher sur la question, *a fortiori* au regard des récents développements en Wallonie.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous expliquez que l'absence d'unanimité au sein du gouvernement a empêché le prolongement de la mesure telle qu'elle avait été décidée par le précédent gouvernement. Dès lors, aucun régime particulier n'est plus disponible aujourd'hui.

Cependant, si j'ai bien compris, vous envisagez, à la suite de l'initiative de Christophe Collignon, de reconsidérer le problème et d'y apporter une solution. Je vous encourage à le faire. Des mesures d'aménagement de fin de carrière doivent être prises. Elles ne se justifient peut-être pas pour toutes les fonctions, mais en tout cas pour un certain nombre d'entre elles, qui sont particulièrement pénibles et pour lesquelles les salaires ne sont pas élevés. Dès lors, il me paraît d'autant plus légitime d'encourager des fins de carrière plus heureuses. Je ne manquerai pas de vous réinterroger sur ce dossier. J'espère que vous obtiendrez gain de cause, car vous avez fondamentalement raison.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de M. Julien Matagne à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Conférence interministérielle Bien-être, Sport, Familles et Handicap», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h20.*